

Règlement

Prix Fintro Ecritures noires 2018

Article 1 : Objet du Prix

Fintro – BNP Paris Fortis et la Foire du Livre de Bruxelles organisent un Prix littéraire qui consacrera un premier roman appartenant au genre du roman noir. Le lauréat se verra offrir une publication de son roman ainsi qu'une dotation de 1.000,00€.

Article 2 : Les participants

1. Le Prix est ouvert aux auteurs d'expression française, belges ou domiciliés en Belgique.
2. Le concours s'adresse à toute personne (à partir de 18 ans mais sans limite d'âge) dont aucun roman n'est publié, ou en cours de publication, à compte d'éditeur à la date du 30 mars 2018. Le Prix s'adresse aux auteurs non édités ou édités à compte d'auteur.

Article 3 : Le texte

Les participants doivent écrire un texte en français sous forme de roman, pour un lectorat adulte (sont donc exclues les nouvelles, la bande dessinée, la littérature de jeunesse...). Il devra également répondre au genre du roman noir (polar, policier, thriller, etc).

Article 4 : Le dépôt du roman

1. Il s'agira pour les candidats de fournir sous forme de tapuscrit deux exemplaires papier du roman, rédigé en français, d'une longueur qui ne pourra pas être inférieure à 200.000 (deux cent mille) signes et supérieur à 500.000 (cinq cent mille) signes, espaces non compris. Le texte devra être rédigé sur feuille au format A4, en police Times New Roman 12 et interligne simple. Il sera déposé :
 - 1.a. soit sur le stand FINTRO lors de la Foire du Livre de Bruxelles 2018 entre le jeudi 22 février à 10h et le dimanche 25 février à 18h ;
 - 1.b. soit dans une agence FINTRO de la Région de Bruxelles-Capitale ou de Wallonie entre le lundi 26 février à 9h et le vendredi 30 mars 2018 à 15h.
2. Ces deux exemplaires seront clairement identifiés par les nom, prénom, date de naissance, domicile, adresse électronique et numéro de téléphone portable et placés dans une enveloppe scellée comprenant les mêmes informations.
3. L'enveloppe devra reprendre IMPÉRATIVEMENT les mentions suivantes :
 - 3.a. sur la face avant (destinataire) :
BNP PARIBAS FORTIS
FINTRO Marketing – Communication

Véronique HENRY - 1BE8C
Montagne du Parc 3
1000 Bruxelles

3.b. au dos (expéditeur) :
Nom, prénom du candidat
Adresse complète du candidat

4. Un synopsis de 600 signes maximum, espaces non compris, devra figurer sur la première page. Une lettre de motivation est inutile.
5. Les participants qui proposent une œuvre dans le cadre du Prix Fintro s'engagent à ne pas participer avec le même roman à une compétition similaire jusqu'à la proclamation des résultats de ce Prix.
6. Les participants d'une précédente édition du Prix Fintro peuvent concourir à nouveau en présentant soit le même roman revu, soit un nouveau roman.

Article 5 : Présélection

1. Une première sélection sera réalisée par un comité de sélection dont la composition sera à charge de la Foire du Livre de Bruxelles. Les auteurs dont le tapuscrit n'aurait pas été retenu seront informés par mail motivé après le 15 juin 2018.
2. Les critères de sélection seront définis d'une part par le respect des règles citées dans les articles 2, 3 et 4 et d'autre part par des critères qualitatifs de langue et d'écriture.
3. La sélection permettra de retenir les 5 romans finalistes du Prix Fintro qui seront informés par mail à partir du 15 juin 2018.
4. Les 5 auteurs présélectionnés fourniront une version PDF ainsi qu'une version doc ou docx de leur tapuscrit.

Article 6 : Sélection du jury

1. Fintro organisera un appel à constitution d'un jury de six lecteurs, clients de la Banque Fintro. Après le 25 février, les agents approcheront leurs clients et communiqueront les coordonnées des clients Fintro intéressés à l'adresse suivante : fintro.communication@fintro.be

Données à communiquer :

- nom/prénom du candidat (client ou agent Fintro)
- adresse postale complète du candidat
- e-mail du candidat
- localité de l'agence Fintro
- nom de l'agent Fintro

Fintro transmettra cette liste à la Foire du Livre.

2. Le Président du Jury sera de préférence un auteur de littérature noire belge.
3. Le choix des membres du jury sera laissé à la discrétion de la Foire du Livre et de FINTRO, qui ne devront pas justifier de ce choix.
4. À ces six jurés lecteurs, s'adjoindront 5 jurés du monde professionnel : éditeur, auteur, journaliste, etc.
5. Le jury du Prix Fintro se composera ainsi de 11 personnes plus la présidente du Prix 2018, Barbara Abel.
6. Chaque juré recevra une version PDF des 5 manuscrits sélectionnés lors des présélections. Des lectures complètes sont demandées.
7. Le jury se réunira en septembre 2018, dans les locaux de Fintro pour déterminer le gagnant parmi les cinq finalistes.
8. Le vote du jury sera souverain et ne pourra faire l'objet d'aucune contestation.
9. Le nom du gagnant et le titre seront annoncés à la presse à l'issue de la délibération prévue à la mi-septembre.

Article 7 : Publication et promotion

1. Le roman sera édité et diffusé dans le courant du mois de janvier 2019. Il sera présenté au grand public lors de la Foire du Livre de Bruxelles 2019.
2. Le gagnant bénéficiera d'un soutien promotionnel de la Foire du Livre de Bruxelles et de ses partenaires ainsi que de la banque Fintro.
3. La sortie du roman peut être décalée de plusieurs mois si les organisateurs estiment devoir retravailler le texte de l'auteur avec des professionnels du livre en vue de son amélioration.
4. Il sera proposé au lauréat un contrat d'édition à compte d'éditeur.
5. Le lauréat autorisera gracieusement l'utilisation de son nom, prénom et de sa photographie à des fins d'information ou de promotion pour toute exploitation liée au Prix Fintro sur les différents supports de communication des organisateurs.

Article 7 : Annulation

1. Le non respect d'une des conditions préalables (roman noir, en français, entre 200.000 et 500.000 signes, tapuscrit, identifiable, déposé dans les délais, incluant un synopsis...) entraîne l'annulation de la participation au concours.

2. Le jury final se réserve le droit de ne pas décerner de Prix et ce sans que la responsabilité de la Foire du Livre de Bruxelles, de Fintro, du Président du jury ou de l'éditeur ne puisse être engagée à quelque titre que ce soit.
3. Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant à une éventuelle annulation du Prix.